

# FICHE DE SUIVI – PERMUTATIONS 2018

Fiche de renseignements à remplir le plus précisément possible, à communiquer au SNUDI FO 02 pour que les délégués vérifient votre barème et vous informent des résultats des permutaions informatisées.

→  : SNUDI-FO 02, 11 bis rue de Fère, 02400 Château-Thierry

→  : snudi.fo02@orange.fr

→  : X

## A RETENIR :

12/11/2018 : Ouverture des inscriptions sur SIAM (Iprof)

04/12/2018 : Clôture des inscriptions

04/03/2019 : Résultats des permutaions informatisées

NOM ..... Prénom .....

Adresse personnelle : .....

Tél. perso : ..... Portable : ..... Adresse mail : .....

Syndiqué(e) au SNUDI FO : OUI NON

## 1/ Votre position :

en activité : Ecole ..... Commune .....

en disponibilité  en congé parental  en détachement  en CLM/CLD

2/ Votre échelon : ..... au 31/08/2017

3/ Votre ancienneté dans le département : .....ans .....mois (au 31/08/2018)

Date d'entrée dans le département : .....

## 4/ Bonification parents isolés :

• Etes-vous parents isolés : OUI NON

**ATTENTION :** Seuls les enfants de moins de 18 ans sont pris en compte.

## 5/ Rapprochement de conjoints séparés pour raison professionnelle :

**REMARQUE :** Il y a rapprochement du conjoint quand il exerce une activité professionnelle ou est inscrit auprès du Pôle Emploi du département sollicité. Les conjoints doivent être mariés ou pacsés (au plus tard le 1<sup>er</sup> sept. 2017) ou concubins avec enfant(s). Des justificatifs seront demandés (voir page 5 de notre dossier)

• Demandez-vous à changer de département au titre du rapprochement de conjoint ? OUI NON

• Combien avez-vous d'enfant à charge (moins de 20 ans au 01/09/2018) ou à naître (reconnaissance anticipée au 01/01/2018) : .....

• Depuis combien d'année(s) êtes-vous séparé(e) : ..... an(s)

• Etes-vous en disponibilité ou en congé parental pour suivre votre conjoint : OUI NON

Depuis combien de temps ? ..... an(s)

• Demandez-vous un département d'une académie qui est non limitrophe de l'académie Aix-Marseille : OUI NON

## 6/ Rapprochement de l'ex conjoint avec garde partagée ou alternée, droit de visite :

• Demandez-vous à changer de département pour vous rapprocher de votre ex-conjoint ?

OUI NON

• Combien avez-vous d'enfant à charge (moins de 20 ans au 01/09/2018) ou à naître (reconnaissance anticipée au 01/01/2018) : .....

## 7/ Renouvellement du même 1<sup>er</sup> vœu :

Depuis combien d'années, sans changement ni interruption, demandez-vous votre 1<sup>er</sup> vœu ? ..... an(s)

## 8/ Exercice en Education prioritaire (REP/REP+/« Zone violence ») :

Exercice d'au moins 5 ans (au 31/08/2018), de services effectifs et continus (plusieurs écoles possibles)

en REP+ ou Zone violence (liste publiée au BO n°10 du 8/03/2001)

en REP

## 9/ Bonification au titre du handicap :

• Etes-vous bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) relevant de la RQTH en cours de validité ?

OUI NON

• Allez-vous demander une majoration exceptionnelle de 800 points au titre de la RQTH pour vous-même, votre conjoint ou votre enfant ? OUI NON

**ATTENTION :** des justificatifs seront demandés par l'administration (voir page 5 de notre dossier)

## 9/ Bonification au titre des centres d'intérêts matériels et moraux pour les DOM :

• Faites-vous une demande pour ce motif ? OUI NON

### Indiquez vos vœux par ordre de préférence :

1- .....

4- .....

2- .....

5- .....

3- .....

6- .....

### Vœux liés :

Ces vœux sont-ils liés à ceux de votre conjoint également enseignant dans le Primaire ? OUI NON

NOM et Prénom de votre conjoint : .....

Quel est son département d'exercice ? .....

Barème de votre conjoint .....

### REMARQUES PARTICULIERES

.....  
 .....

### PARTIE RESERVÉE AU SYNDICAT – NE PAS REpondre

Intitulés	Echelon	Ancienneté (en mois)	Tranches de 5 ans	Parents isolés	Rapprochement de conjoints/garde alternée				Renouv. Vœu n°1	Zone violence et Rep+/REP	CIMM	RQTH
					Bonification Rapp. Conj.	Enfant	Années séparation	Majoration acad. non limitrophe				
Nomb												
Taux	Tab.1	x 2/12 pts	x 10 pts	40 pts	150 pts	x50 pts	Tableau 2	100 ou 800 pts	x 5 pts	90/45 pts	600 points	100 ou 800 pts
Total												

### RÉSULTATS :

Barème retenu  Pts	Département obtenu	Non obtenu